

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL des DÉLIBÉRATIONS RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 13 février 2023

CD20230213_38
id. 653

Le 13 février 2023 à 09h30, les membres du Conseil départemental, légalement convoqués, se sont réunis, à l'Hôtel du Département sous la présidence de Monsieur Michel WEILL, Président.

Nombre de conseillers départementaux : 30
Quorum : 16

Sont présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, M. BAYLET, M. BELLOC, M. BEQ, M. BERTELLI, Mme BOURDONCLE, Mme CASTAGNÉ, Mme COLOMBIÉ, M. CROS, Mme DELBREIL, Mme DELCHER, M. DESCAZEUX, M. GONZALEZ, Mme HEULLAND, Mme LE CORRE, Mme MAURIÈGE, Mme MORVAN, Mme NÈGRE, M. PÉCOU, Mme SARDEING, Mme SINOPOLI, M. VAISSIÈRES, M. WEILL.

Sont représentés :

M. BÉSIERS (pouvoir à Mme COLOMBIÉ), M. DEPRINCE (pouvoir à M. GONZALEZ), Mme DUCASSÉ (pouvoir à M. BEQ), Mme IUS (pouvoir à Mme NÈGRE), Mme RABAULT (pouvoir à Mme SARDEING).

Sont absents :

Monsieur LOPEZ.

Le quorum légal est atteint, l'Assemblée départementale a délibéré.

DELIBERATION

PROGRAMME DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

SUR LE PATRIMOINE BÂTI DÉPARTEMENTAL

L'Assemblée départementale doit examiner, au cours de la présente réunion, les propositions budgétaires 2023, pour les dépenses de fonctionnement qui seront menées dans tous les bâtiments départementaux.

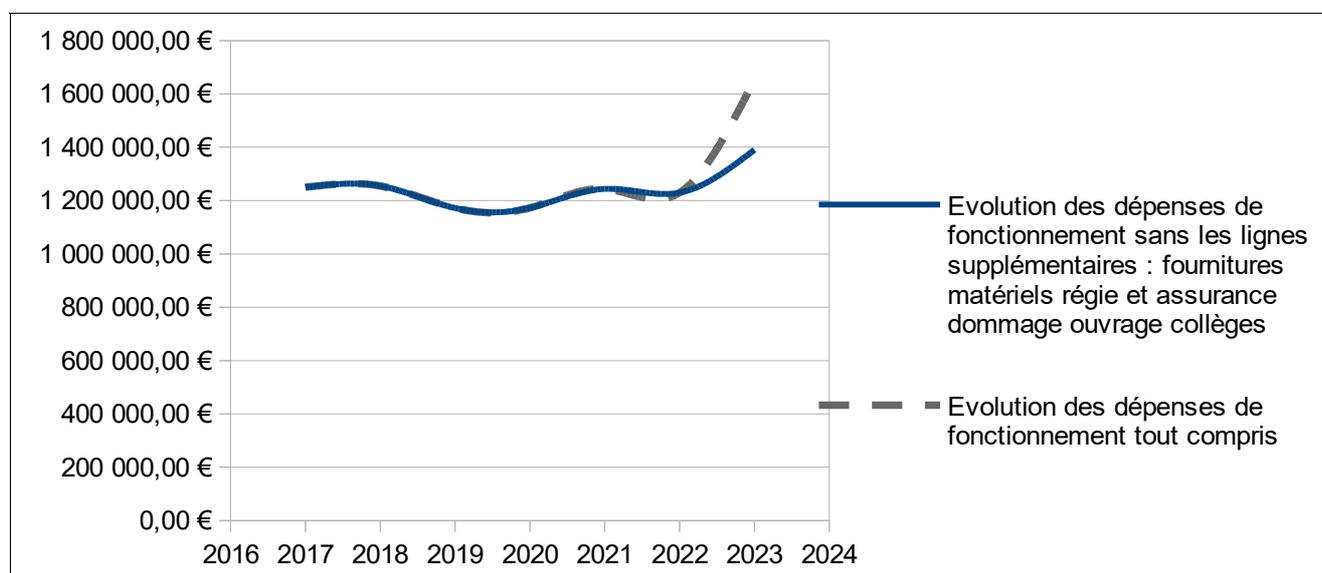
Il s'agit de dépenses d'entretien, de maintenance de frais divers et de frais de location pour l'ensemble des sites.

En 2022, l'ensemble des dépenses de fonctionnement pour l'exploitation et la gestion des bâtiments départementaux représentait un montant total de 1 229 800 €.

Pour 2023, le montant prévu des dépenses de fonctionnement s'élève à 1 653 600 €.

Le montant total des crédits de fonctionnement sur 2023 augmente de 423 800 € pour prendre en compte :

- les lignes budgétaires d'achat de fournitures matériaux, pour un montant de 81 000 €, dues à la réorganisation de la direction de l'immobilier. Précédemment, ces lignes étaient gérées par la direction des moyens généraux ;



- la création d'une nouvelle ligne budgétaire de 184 000 € pour la prise en charge des assurances dommages dans le cadre des constructions des extensions des collèges de Labastide-Saint-Pierre et de Montech ;

- la prise en compte de l'évolution des prix dus à la conjoncture actuelle.

Comme les années précédentes, le Département va continuer à mettre l'accent sur les aspects réglementaires et ses obligations en matière de sécurité, en continuant à réaliser les missions de vérification ainsi que les mises aux normes des installations et des équipements techniques en service dans les divers bâtiments départementaux.

Évaluer la conformité ou le maintien en conformité réglementaire, réaliser des diagnostics sur l'état des bâtiments et des équipements sont les objectifs de cette démarche.

Le service régie, et le service maintenance et sécurité de la direction de l'immobilier assistent et responsabilisent, tout au long de l'année, les « responsables de sites » (collèges, centre universitaire, ...) dans leurs missions de gestion des obligations d'entretien et de vérifications techniques périodiques, de suivi des maintenances des installations et des équipements de sécurité.

À cette fin, la collectivité souhaite que les collèges se "raccrochent" aux différents marchés d'entretien et de maintenance de la direction (chauffage, vérification réglementaire, extincteurs, blocs d'éclairage, secours...) pour qu'ils bénéficient d'une part d'une offre de prix plus avantageuse et d'autre part d'une réactivité plus importante, notamment pour les réparations.

En effet, actuellement, le Département attribue aux collèges une dotation de fonctionnement permettant d'abonder les charges réelles concernant la viabilisation et les contrats de maintenance et d'entretien conclus individuellement par chaque principal ou gestionnaire. Ces derniers, sont remboursés à l'euro près sur présentation d'une facture par la direction des collèges.

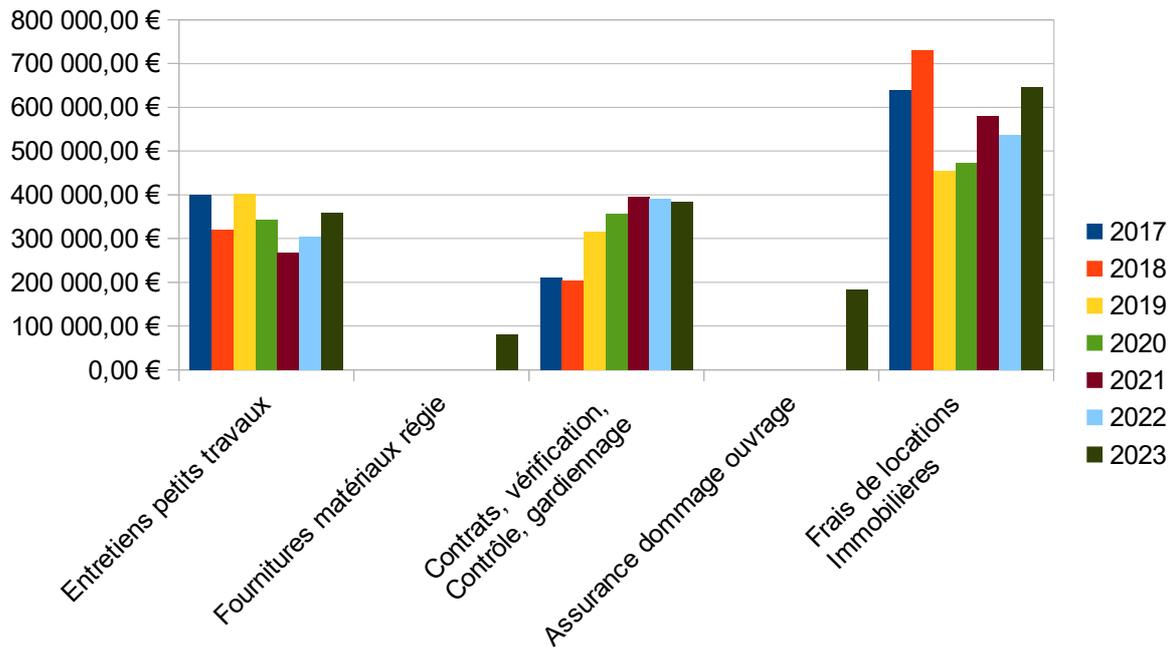
Une baisse de cette dotation, sur le poste des contrats, apparaîtra donc dans les années à venir, ce qui permettra de redéployer sur les actions des collèges, les crédits ainsi dégagés.

Il est également important de remarquer que les frais de location ont augmenté par rapport à l'année 2022 pour deux raisons :

- le nombre de bâtiments modulaires dans les collèges a encore augmenté et, en prévision, l'ajout d'un élément au collège Manuel Azana à Montauban a été fait.

- le nombre de location pour les bâtiments culturels et le pôle des solidarités humaines a également augmenté pour prendre en compte l'évolution des besoins des services.

Les dépenses de fonctionnement sont réparties ainsi :



	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Entretien petits travaux	400 000 €	320 000 €	403 000 €	342 412 €	267 800 €	303 000 €	360 000 €
Fournitures matériaux régie							81 000 €
Contrats, vérifications, contrôles, gardiennage	210 000 €	205 000 €	314 800 €	357 600 €	395 500 €	391 100 €	383 400 €
Assurance dommages ouvrages							184 000 €
Frais de locations immobilières	640 000 €	730 000 €	454 200 €	472 950 €	580 600 €	535 700 €	645 200 €
TOTAL	1 250 000 €	1 255 000 €	1 172 000 €	1 172 962 €	1 243 900 €	1 229 800 €	1 653 600 €

I- DÉPENSES D'ENTRETIEN DANS LES BÂTIMENTS

A- Fourniture de matériaux et de petits équipements

Nat ana 60628/0202/011 (autres fournitures non stockées).....80 000 €

Régie d'avance :

Il est rappelé que les agents de la régie réalisent des travaux d'urgence en tout genre (débouchage de canalisations, changement de luminaires, réparation de portes...) mais aussi des rénovations de bureaux ou de logements.

À cet effet, la régie d'avance a été créée pour permettre aux agents d'effectuer des réparations urgentes immédiatement sur les sites éloignés de Montauban et des lieux d'approvisionnement normaux. Pour 2023, son montant est de 1 000 €.

Achat de matériaux :

Suite à une réorganisation interne, l'achat de matériaux divers (plomberie, électricité, peinture, maçonnerie, ...) se fait désormais par la direction de l'immobilier pour toutes les directions ayant des agents techniques pour la réalisation de travaux en régie.

Une enveloppe de 79 000 € est prévue pour prendre en charge la fourniture de petits équipements.

Nat ana 60632/0202/011 (fournitures de petits équipements).....2 000 €

Achat de petits équipements :

De la même manière que pour l'achat de matériaux divers, l'achat de petits équipements (serrures, barillets, ..., dans le cadre de nouveaux chantiers) se fait désormais par la direction de l'immobilier pour toutes les directions ayant des agents techniques pour la réalisation de travaux en régie.

Une enveloppe de 2 000 € est prévue pour prendre en charge la fourniture de petits équipements.

B- Entretien et petites réparations

- Entretien des terrains, parcs et jardins (élagages, ...)

Nat ana 61521/0202/011 (autres bâtiments).....18 000 €

Nat ana 61521/11/011 (gendarmeries).....10 000 €

Nat ana 61521/221/011 (collèges).....25 000 €

Montant global.....53 000 €

- Entretien et réparation des bâtiments et biens mobiliers

<i>Nat ana 615221/0202/011 (autres bâtiments)</i>	90 000 €
<i>Nat ana 615221/221/011 (collèges et gymnases)</i>	100 000 €
<i>Nat ana 615221/23/011 (centre universitaire)</i>	2 500 €
<i>Nat ana 615221/312/011 (site de Belleperche, espace des Augustins)</i>	10 000 €
<i>Nat ana 615221/313/011 (médiathèque départementale)</i>	1 500 €
<i>Nat ana 615221/315/011 (archives départementales)</i>	5 000 €
<i>Nat ana 615221/40/011 (maisons des solidarités)</i>	15 000 €
<i>Nat ana 615221/50/011 (pôle des solidarités humaines)</i>	5 000 €
<i>Nat ana 615221/621/011 (subdivisions/antennes)</i>	20 000 €
<i>Nat ana 615228/11/011 (gendarmeries)</i>	20 000 €
<i>Nat ana 615228/91/011 («novalia»)</i>	2 000 €

Montant global.....**271 000 €**

- Entretien autres biens mobiliers (réparation diverses de mobilier dont les équipements de cuisines)

<i>Nat ana 61558/0202/011 (autres bâtiments)</i>	5 000 €
<i>Nat ana 61558/221/011 (collèges)</i>	30 000 €

Montant global.....**35 000 €**

Le montant de ces enveloppes d'entretien des bâtiments s'élèvent donc à 359 000 € et va permettre de financer des travaux d'entretien annuels tels que le nettoyage de fosses de relevage, nettoyage de chéneaux, ..., certaines interventions non programmées, ou réparations urgentes, sur les biens immobiliers et mobiliers dont la nature et le coût ne permettent pas une imputation en section d'investissement.

II- MAINTENANCE ET FRAIS DIVERS DANS LES BÂTIMENTS

A- Maintenance

- Contrats d'entretien et de maintenance

<i>Nat ana 6156/0202/011 (autres bâtiments)</i>	47 000 €
<i>Nat ana 6156/221/011 (collèges et gymnases)</i>	76 500 €
<i>Nat ana 6156/23/011 (centre universitaire)</i>	18 500 €
<i>Nat ana 6156/312/011 (site de Belleperche, espace des Augustins)</i>	11 800 €
<i>Nat ana 6156/313/011 (médiathèque départementale)</i>	6 000 €
<i>Nat ana 6156/315/011 (archives départementales)</i>	12 500 €
<i>Nat ana 6156/40/011 (maisons des solidarités)</i>	34 500 €
<i>Nat ana 6156/50/011 (pôle des solidarités humaines)</i>	17 400 €
<i>Nat ana 6156/621/011 (subdivisions/antennes)</i>	40 000 €

<i>Nat ana 6156/11/011 (gendarmeries)</i>	28 000 €
<i>Nat ana 6156/91/011 («novalia»)</i>	5 500 €
Montant global	297 700 €

Ces crédits vont permettre de financer les différents contrats conclus par notre collectivité, pour la maintenance des extincteurs, des éclairages de sécurité, des portes et des portails, des alarmes incendies et désenfumage, des ascenseurs et du chauffage, climatisation.

- Contrats de vérifications et de contrôles réglementaires

<i>Nat ana 6188/0202/011 (autres bâtiments)</i>	20 000 €
<i>Nat ana 6188/221/011 (collèges)</i>	20 000 €

Montant global	40 000 €
-----------------------------	-----------------

Ces crédits vont permettre de financer les prestations de contrôles et de vérifications périodiques qui permettront de répondre aux obligations réglementaires du code du travail et des établissements recevant du public.

B- Frais divers

- Frais de gardiennage

<i>Nat ana 6282/312/011 (site de Belleperche, espace des augustins)</i>	35 000 €
<i>Nat ana 6282/221/011 (collèges et gymnases)</i>	1 000 €
<i>Nat ana 6282/313/011 (médiathèque départementale)</i>	500 €
<i>Nat ana 6282/315/011 (archives départementales)</i>	1 000 €
<i>Nat ana 6282/0202/011 (autres bâtiments)</i>	1 000 €
<i>Nat ana 6282/621/011 (subdivisions/antennes)</i>	4 500 €
<i>Nat ana 6282/23/011 (centre universitaire)</i>	1 500 €
<i>Nat ana 6282/91/011 («novalia»)</i>	200 €

Montant global	44 700 €
-----------------------------	-----------------

Ces crédits vont permettre de financer :

- les abonnements de télésurveillance et de levées de doutes des alarmes intrusions installées sur les différents sites départementaux,

- les prestations de surveillance lors des manifestations organisées par la collectivité à l'Abbaye de Belleperche, à l'espace des Augustins, ... ou pour assurer la sécurité des agents de service de la collectivité notamment dans les maisons des solidarités départementales.

- Autres impôts

Nat ana 637/221/011 500 €

Cette ligne budgétaire permet de financer les différentes occupations de voiries nécessaires aux travaux.

- Autres honoraires

Nat ana 622268/221/011..... 500 €

Cette ligne budgétaire permet de prendre en charge une prestation de relevés de surface dans les différents collèges afin d'avoir un relevé patrimonial le plus exact possible. Ainsi, les taxes, les impôts, ..., pourront être appliqués au plus juste.

- Assurance dommage ouvrage

Nat ana 6162/221/011 184 000 €

Cette ligne budgétaire permet de financer les assurances dommages ouvrages pour les collèges. En effet, dans le cadre des extensions des collèges de Labastide-Saint-Pierre et de Montech, il convient de souscrire une assurance dommage ouvrage pour permettre, le cas échéant, le préfinancement de la réparation des dommages de nature décennale subis par l'ouvrage, sans recherche préalable de responsabilité.

III- FRAIS DE LOCATIONS IMMOBILIÈRES ET MOBILIÈRES

A- Locations immobilières

Afin de permettre à la collectivité de répondre à ses compétences obligatoires, la collectivité loue un certain nombre de bâtiments pour un montant total de 278 400 € répartis ainsi :

Nat ana 6132/50/011 (maisons des solidarités)..... 260 000 €

- location de 14 sites pour une superficie de 2 589 m² ;

Nat ana 6132/0202/011 (divers bâtiments)..... 13 400 €
 - location pour le service culture et l'association « Al Cantou » à Dunes ;
 - location pour le stockage du matériel du service Tarn-et-Garonne régie son.

Nat ana 6132/621/011 (subdivisions/antennes)..... 4 500 €
 - location pour la direction de l'aménagement et de la voirie : un hangar
 (subdivision de Lauzerte en bordure de la route départementale n° 54).

Nat ana 6132/221/011 (collèges)..... 500 €
 - pour le service éducation, en provision de locations éventuelles pour des
 logements de fonction des principaux dans le cas d'une impossibilité de
 logements.

B- Locations mobilières

La collectivité a recours à un marché de location de bâtiments modulaires pour :

Nat ana 6135/221/011 (collèges)..... 350 000 €
 → d'une part, répondre aux augmentations des effectifs dans les collèges et selon
 le détail ci-après.

Il est à noter que ce montant prend en compte la location annuelle des bâtiments
 modulaires pour environ 250 000 € mais aussi les frais éventuels de désinstallation et de
 réinstallation de bâtiments supplémentaires tels que celui pour le collège Manuel Azaña
 à Montauban .

	Nombre de bâtiments modulaires	Année d'installation
Collège Jean-Jacques Rousseau à Labastide Saint Pierre :	3 en rez-de-chaussée	2012 / 2013
Collège Manuel Azaña à Montauban :	2 en rez-de-chaussée Installation d'un supplémentaire à prévoir en 2023	2021 / 2022
Collège Jean Lacaze à Grisolles :	2 en R+1 1 en rez-de-chaussée	2018 2013
Collège Antonin Perbosc à Lafrançaise :	2 en rez-de-chaussée 2 blocs sanitaires	2013 / 2021 2021

Collège Vercingétorix à Montech :	2 en R+1	2019 / 2021
Gymnase de Beaumont de Lomagne :	1 en rez-de-chaussée	2022
Soit un total de	15 bâtiments modulaires loués	

Pour rappel, la collectivité a acheté des bâtiments modulaires implantés sur les sites suivants :

- en 2018, 1 bâtiment modulaire au collège Jean-Jacques Rousseau à Labastide Saint Pierre ;
- en 2019, 2 bâtiments modulaires au collège Antonin Perbosc à Lafrançaise ;
- en 2009, 3 bâtiments modulaires au Collège Vercingétorix à Montech.

Nat ana 6135/0202/011 (autres bâtiments)..... 14 000 €

→ d'autre part, répondre à des problèmes de stockage ou de locations diverses pour les autres bâtiments départementaux.

À cet effet, la collectivité loue notamment, depuis 2019, 2 conteneurs et 1 module de 15 m² pour assurer le stockage du matériel et des matériaux (outils, tondeuses, terreau, engrais, ...) des jardiniers de l'Hôtel du Département.

Pour information, une réflexion est engagée pour le relogement des jardiniers, des agents de la régie avec le regroupement des différentes dépendances de stockage actuelles.

C- Charges de copropriétés

Nat ana 6141/311/011 2 800 €

Le Département est propriétaire, depuis 2011, d'une partie d'immeuble situé 4 place nationale à Montauban et dénommé « Maison Giraudin ».

Cet immeuble se situe dans une copropriété gérée par une agence immobilière.

*
* *

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la 4ème commission : Mobilités, infrastructures, route,

Vu l'avis de la 1ère commission : Finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Approuve le programme 2023 des dépenses de fonctionnement sur le patrimoine bâti départemental tel que défini supra ;
- Approuve, selon les modalités susvisées, les autorisations de programme et les crédits de paiement correspondants relatifs au budget primitif 2023.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Michel WEILL